

DOSSIER TRAITE PAR:
Parquet fédéral Volley Belgium
Kortrijksesteenweg 859
B-9000 Gent
info@vbbp-pfvb.be

A l'attention de:
Mathias Filbiche
Rue Coin Dupont 7
6224 Fleurus
mathias_filbiche@msn.com

DATE
16/02/2024

| | | | |
|---|------------------------------|------------------------|-------------------------------|
| Notre Référence: PFVB 2023/0087/P1Mht | Votre Référence: - | ANNEXE(S): - | COPIE A: Fleurus VC |
|---|------------------------------|------------------------|-------------------------------|

Concerne: Proposition de règlement à l'amiable - disciplinaire

Cher Monsieur,

Conformément aux articles 16 et 17, 4. du règlement juridique de l'asbl FVWB, nous vous informons que le Parquet fédéral Volley Belgium a décidé de **donner suite** aux événements figurant dans le(s) document(s) cité(s). L'enquête a démontré qu'il y a suffisamment de preuves à votre charge que pour donner suite aux faits évoqués.

Sur base du rapport d'arbitrage du 27 novembre 2023 concernant le match VC Froidchapelle 1 - Fleurus VC 1 (9/P1Mht/M1051), d.d. 25/11/2023, le Parquet fédéral de Volley Belgium a pris le 6 décembre 2023 la décision d'entamer une enquête préliminaire.

Dans le rapport de l'arbitre, se trouve ce qui suit en ce qui concerne votre attitude après la fin de la rencontre : « Match terminé sur une faute de filet d'un joueur de Fleurus, ce qui a eu comme effet le mécontentement d'une partie de l'équipe. Les 2 équipes sont venues au filet pour se serrer la main, mais un joueur de Fleurus (n°8) est venu directement vers la chaise d'arbitre pour la bousculer violemment alors que j'étais toujours dessus et que j'allais y descendre. (...) »

Dans votre déclaration écrite Parquet fédéral de Volley Belgium, en date du 18/12/2023, vous écrivez : « (...) En ce qui concerne le fait principal c'est-à-dire " agression sur la chaise" cité par l'arbitre. Voici ma version : Nous sommes à la fin du 5eme set et c'est 14-13 pour Froidchapelle. Pendant ce dernier point, je me trouve au poste 2 juste à côté de la chaise. Le point se passe et le référé siffle. Les 2 équipes se retournent pour voir à qui celui-ci donne le point et quelle faute il donne. Après avoir sifflé, l'arbitre met un temps énorme pour donner le point à Froidchapelle mais sans citer la faute. Je me retourne vers lui et lui demande " Quelle faute siffles-tu ?" Ça réponse est de faire le geste d'une faute de filet. Je me retourne vers mes coéquipiers pour voir qui aurait commis la faute. Personne ne se signale donc je me retourne vers l'arbitre pour lui demander quel numéro a commis la faute ? Il mettra 10 sec a désigné le joueur concerné en hésitant durant sa réponse. J'ai demandé à mon coéquipier qui était à 1M du filet lors de la faute s'il avait vraiment bien touché le filet, ce à quoi il me montre que non. En voulant me retourner pour reposer la question au référé sur le joueur cité, dans la vitesse du mouvement, j'emmêle mes pieds et trébuche sur la chaise d'arbitre et me récupères à celle-ci avec ma main gauche. Information importante, une protection semi-rigide entourait la chaise de Froidchapelle de bas en haut. Au vu de la protection semi-rigide expliquée ci-dessus, avec l'inertie du mouvement, ma main a appuyé sur la protection et a fait avancer celle-ci d'environ 10cm. En aucun cas la chaise n'a bougé d'un centimètre, ni même "bousculé". Bien évidemment ce geste n'était pas du tout

volontaire et n'a servi qu'à me rattraper. L'arbitre dit être encore au-dessus de la chaise lorsque "l'événement de la chaise" se passe. Hors, ce n'est pas vrai ! L'arbitre était déjà quasiment arrivé en bas de la chaise lorsque je me suis rattrapé à celle-ci. Le référé n'avait donc plus du tout la tête qui passait la chaise pour voir quoi que ce soit de cet événement vu que la protection cachait sa vue. Ce qui veut donc dire que le référé n'a absolument rien vu de la scène et inscrit dans un rapport (rapport qui peut avoir des conséquences envers un joueur sur le plan sportif !) un fait qu'il n'a absolument pas vu ! L'élément qui appuie cela est la question demandée à mon capitaine par l'arbitre lors du remplissage de ce rapport : " Veux-tu bien me dire qui a secoué la chaise ?" Question à laquelle l'arbitre répondra de lui-même sans être certain du joueur et surtout sans avoir vu l'événement !! »

Dans une déclaration supplémentaire à la demande expresse du Parquet Fédéral de Volley Belgium, l'arbitre, Philippe Fay, écrit le 11 janvier 2024 : « (...) Concernant le joueur n°8 : Sa description n'est pas du tout exacte et c'est la 3ème version différente que j'entends de ce joueur. Lors de la faute au filet qui a mis fin au match, le joueur n°8 s'est retourné vers moi en criant " qui ! qui ! a touché le filet" et je lui ai donné le numéro du joueur. Il était quasi au milieu du terrain lorsqu'il m'a posé la question, donc entre 3m et 4m50 et aurait dû faire un fameux bond pour trébucher sur la chaise d'arbitre. J'ai donc sifflé la fin du match et les joueurs des 2 équipes sont venus se positionner aux 3 mètres pour venir se serrer la main. J'allais commencer à descendre de ma chaise lorsque j'ai vu ma chaise pivoter brusquement vers la gauche pour ne plus être sur tous ses pieds. J'ai alors regardé ce qui avait occasionné ce choc et en regardant du côté de Fleurus, car ils jouaient coté A, le 1er joueur qui était quasi contre la chaise était le n°8. Je l'ai alors regardé dans les yeux et il m'a dit en criant "Quoi ! quoi ! qu'est-ce qu'il y a" et je n'ai pas non plus répondu. Et les autres joueurs l'ont suivi pour aller serrer la main aux joueurs de Froidchapelle. Il arrive fréquemment que pendant le jeu, car pris dans son élan, un joueur vienne se cogner à la chaise d'arbitre mais essaie toujours de se retenir et surtout s'excuse après l'action. Ce qui n'était pas le cas cette fois car il savait bien ce qu'il voulait faire. »

Le 14 janvier la déléguée au terrain, Laurence Plennevaux, a confirmé les déclarations de l'arbitre : « (...) Lorsque l'arbitre a sifflé la dernière faute, les joueurs de Fleurus étaient furieux de sa décision. Un joueur de Fleurus a shooté dans la chaise de l'arbitre. Vu que certains joueurs étaient assez énervés, en tant que déléguée, je suis restée à proximité de l'arbitre et je l'ai accompagné vers le vestiaire. (...) »

Le Parquet de Volley Belgium constate que vous avez déclaré que « j'emmêle mes pieds et trébuché sur la chaise d'arbitre », que « évidemment ce geste n'était pas du tout volontaire » et « en aucun cas la chaise n'a bougé d'un centimètre, ni même "bousculé » ". Vu les déclarations claires et concrètes de l'arbitre, qui sont expressément confirmées par la déléguée au terrain du club de Froidchapelle (« joueur de Fleurus a shooté dans la chaise de l'arbitre »), le Parquet de Volley Belgium estime qu'il n'y a aucune raison de douter de leur crédibilité.

Selon le Parquet Fédéral de Volley Belgium, les faits mentionnés dans le rapport d'arbitrage, en ce qui vous concerne, doivent sans doute être qualifiés d'agression physique comme stipulé dans l'article 21.2 des Règles Internationales du Volleyball. Le Parquet Fédéral de Volley Belgium estime qu'une telle inconduite est totalement inacceptable, à aucun niveau et en aucune circonstance. Toute forme de confrontation (physique) avec la direction de la rencontre ne peut ainsi

aucunement être tolérée. Il est en effet totalement inacceptable en toutes circonstances pour un membre de la fédération de volleyball de pousser (ou de donner un coup de pied) délibérément la chaise de l'arbitre par insatisfaction.

Vu le fait que le Parquet Fédéral de Volley Belgium fasse particulièrement grand cas du fait que vous avez eu un comportement verbal et physique agressif envers l'arbitre, une sanction appropriée et sévère s'impose dès lors, notamment dans ce cas, une suspension effective de plusieurs week-ends de compétition.

Le fait que vous ne montriez aucune compréhension de votre culpabilité dans votre déclaration écrite peut être considéré par le Parquet Fédéral de Volley Belgium comme une circonstance aggravante.

Conformément aux articles 16 et 17, 4.-10. du règlement juridique de l'asbl FVWB, nous vous proposons le **règlement à l'amiable** suivant :

- Mathias FILBICHE (licence n° 113973 , affilié au club de Fleurus) sera suspendu effectivement de toutes fonctions, à l'exception de celles de président, de secrétaire et d'arbitre, pour quatre (4) week-ends de championnat, notamment à partir du 2 mars 2024 jusqu'au 14 avril 2024.

Vous êtes invités à contacter le Parquet fédéral Volley Belgium (via info@vbbp-pfvb.be) au plus tard **le lundi 26 février 2024** pour l'informer si ce règlement à l'amiable vous convient.

Dès acceptation dans le temps imparti de cette proposition, aucune suite ne sera donnée à ce dossier qui sera alors clôturé de manière définitive.

Si vous ne donnez pas suite à cette proposition, vous serez en principe cité à comparaître devant le comité juridique compétent.

Veuillez noter que, dans ce cas, le Parquet fédéral Volley Belgium n'est pas obligé de maintenir la proposition de règlement à l'amiable mentionné ci-dessus. À l'audience du comité juridique le Parquet fédéral Volley Belgium peut requérir une sanction plus sévère.

Dans le cas d'une condamnation, tous les frais liés à cette séance seront à charge de votre club, incluant les frais administratifs forfaitaires (€ 100,00) ainsi que les frais de déplacement des membres du comité juridique, du Parquet fédéral et des témoins convoqués

Sincères salutations,

Joris VERSTRAETEN
Procureur fédéral Volley Vlaanderen détaché
(ad hoc) auprès du Parquet fédéral Volley Belgium

